



Année Universitaire

.....-.....

Vu la loi de modernisation de la justice du 18 novembre 2016
Vu l'extrait du Code civil – Art. 60 et 61

L'étudiant

NOM : Numéro d'étudiant :

Prénom(s) de l'état civil : Prénom d'usage :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal et Ville :

Email :

Téléphone :

L'UFR / École / Institut

UFR / Ecole / Institut d'inscription :

Formation en cours : Mention/Parcours

Modalités d'application

Documents concernés par l'utilisation du prénom d'usage :

- carte étudiant ou étudiante
- listes d'émargement, inscrits, appels ...
- affichage des résultats d'examen
- adresse de messagerie étudiante

Documents non concernés par l'utilisation du prénom d'usage* :

- diplôme
- contrats et conventions
- relevés de note
- attestation de réussite
- certificat de scolarité

Afin que votre démarche soit prise en considération, veuillez prendre rendez-vous avec le Vice-Président délégué à la responsabilité sociale : vprs@umontpellier.fr et informer votre UFR / Ecole / Institut de rattachement.

Après ce rendez-vous, le formulaire vous sera remis dès signature. Vous devez le transmettre signé à votre scolarité pour prise en considération des éléments.

*nécessite une modification préalable de la mention du prénom à l'état civil (service-public.fr)

Fait à, le

L'étudiant,
Nom, prénom, signature

Vice-Présidente déléguée à la responsabilité sociale,
Nom, prénom, signature